

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif 2025 a été voté le 10 avril 2025 sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 mars 2025.

L'adoption du budget confère au maire, ordonnateur, l'autorisation d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1. Généralités

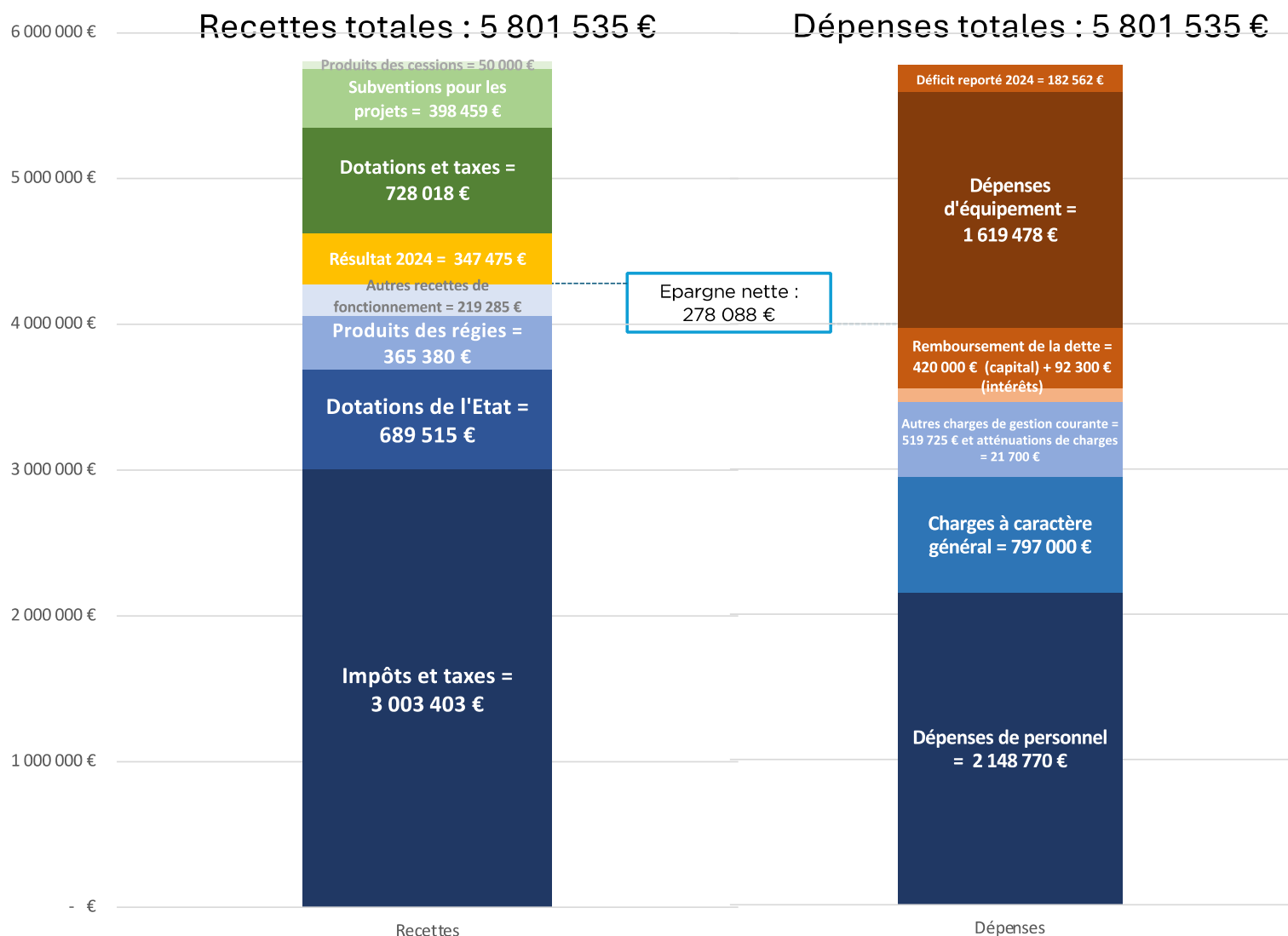
Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité : d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Chacune d'elles regroupent les dépenses et recettes nécessaires à la mise en place du projet municipal.

Le budget primitif 2025 de la commune présente des recettes et dépenses totales qui s'équilibrent à hauteur de :

- 4 634 859 € pour la section de fonctionnement,
- et 2 231 842 € pour la section d'investissement.

Déduction faite des opérations d'ordre et des divers virements entre sections, les dépenses et les recettes réelles s'équilibrent à 5 801 535 €.



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 4 634 859 €. Déduction faite des opérations d'ordre destinées à l'amortissement des subventions (9 801 €), **le montant des recettes réelles s'élèvent à 4 625 058 €.**

La première de ces recettes provient des impôts directs locaux (taxes foncières et taxe d'habitation), taxes et dotations communautaires. Pour 2025, il est envisagé de percevoir un montant total de 3 003 403 € contre 2 955 362 € en 2024. Le conseil municipal, dans sa séance du 10 avril, a décidé de maintenir les taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2024, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,50 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 52,29 %,
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 16,50%.

Les bases des impôts sont revalorisées de 1,70 % en 2025, évolution qui correspond à l'inflation constatée entre novembre 2023 et novembre 2024.

Cet indice détermine le taux d'actualisation des valeurs locatives cadastrales depuis 2018.

Les dotations de l'Etat ainsi que les participations des autres organismes (comme par exemple la CAF pour les activités enfance-jeunesse) contribuent à hauteur de 689 515 € (contre 686 018 € en 2024). Les dotations 2025 se maintiennent donc par rapport à l'année précédente.

Les produits des régies s'élèvent à 365 380 € contre 349 150 € en 2024. Une légère hausse de ces produits est donc envisagée.

Les autres recettes pour un montant de 219 285 € regroupent notamment :

- les atténuations de charges (remboursements divers) pour un montant de 30 000 €,
- les autres recettes de gestion courante (loyers notamment) pour un montant de 49 468 €,
- les produits exceptionnels pour un montant de 240 €,
- et l'excédent prévisionnel que reversera le budget annexe « Résidence Jeanne Bohec » pour un montant de 139 577 €.

Enfin, la reprise du résultat constaté en 2024 s'élève à 347 475 €.

3. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 4 634 859 €. Déduction faite des opérations d'ordre correspondant aux amortissements (248 413 €) et du virement à la section d'investissement (806 951 €), **le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 3 579 495 €.**

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses. Ainsi, 2 148 770 € y sont consacrés contre 2 076 500 € en 2024 soit une hausse de 3,48%.

La prévision 2025 tient compte des évolutions réglementaires et des besoins des services.

797 000 € sont destinés au paiement des charges à caractère général (énergies et fluides pour les bâtiments, entretien du patrimoine, achat des denrées alimentaires pour le restaurant municipal, fournitures scolaires, prestations de service, contrôle réglementaires des installations et maintenance, entretien des terrains, entretien des véhicules, assurances, formations, prestations

culturelles, honoraires, impression du bulletin municipal, taxes foncières, ...) contre 838 950 € en 2024 soit une baisse de 5%.

Cette baisse est envisageable grâce à une appréciation au plus juste des besoins et à la négociation des contrats de fournitures d'énergies menée par le Syndicat Départemental d'Energies du Finistère auprès des fournisseurs.

Les autres charges de gestion courante estimées à 519 725 € sont destinées au paiement :

- de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée,
- des subventions versées au CCAS, aux associations dont l'Ulamir,
- des indemnités versées aux élus.

Ce montant intègre également un versement au budget annexe du lotissement « quartier du Vieux Moulin » d'un montant 98 470 € visant à couvrir une partie du déficit de ce budget annexe. Déduction faite de cette somme, le montant des autres charges de gestion courante reste identique à celui de 2024.

Une somme de 92 300 € (contre 97 300 € en 2024) est prévue pour le paiement des intérêts de la dette. Les éléments de la dette sont évoqués dans la partie relative aux dépenses d'investissement.

Enfin, une enveloppe de 21 700,00 € est dédiée au dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 700,00 €) et au prélèvement effectué au titre du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales) pour 20 000,00 €.

4. L'épargne

A partir des recettes et dépenses de fonctionnement envisagées pour 2025, il ressort une épargne brute prévisionnelle de 698 088 € contre 588 580 € en 2024, soit une augmentation de 109 508,00 € (+ 18,61 %).

Après remboursement du capital de la dette, évalué à 420 000 € en 2025, la commune disposerait d'une épargne nette de 278 088 € en 2025 contre 159 980 € en 2024, soit une augmentation de 118 108,00 € (+ 73,83 %).

5. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 2 231 842 €.

Déduction faite des opérations d'ordre correspondant aux amortissements (248 413 €) et du virement reçu de la section de fonctionnement (806 951 €), le montant des recettes réelles d'investissement s'élève à 1 176 478 €.

Les dotations et réserves constituent la première de ces recettes et sont évaluées à 728 018 €. Elles regroupent :

- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 332 456 €,
- le produit des taxes d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune, estimé à hauteur de 213 000 €,
- l'affectation du résultat de 2024 à hauteur du déficit de la section d'investissement constaté soit 182 562 €.

Les subventions d'investissement mobilisables pour les projets sont évaluées à 398 459 €. Elles proviennent des partenaires institutionnels de la commune (Etat, Région, Département, Fondation du patrimoine, ...) et sont destinées au financement de projets en cours (végétalisation des cours d'école, zone de loisirs) ou de projets à venir (aménagement du centre bourg, mur d'enceinte de la chapelle, ...).

Enfin, les produits des cessions estimés à 50 000 € complètent les recettes d'investissement. Il n'est prévu aucune ligne d'emprunt pour 2025.

6. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 s'élèvent à 2 231 842 €. Déduction faite des opérations d'ordre destinées à l'amortissement des subventions (9 801 €), **le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 2 222 041 €.**

Les dépenses d'équipement représentent la première des dépenses d'investissement à hauteur de 1 619 478 €. Cette somme intègre un reversement au budget annexe de lotissement « Quartier du Vieux Moulin » pour un montant de 86 045 €. Déduction faite de cette somme, leur montant s'élève à 1 533 433 €.

En voici la liste :

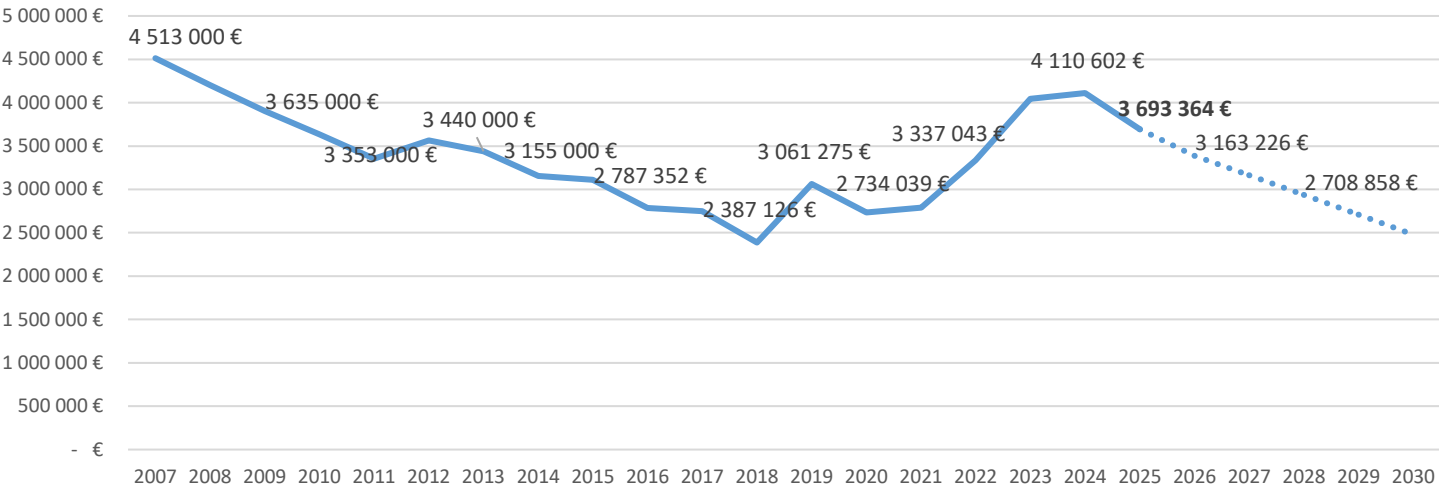
		Montant TTC
Chap.20	Modification du PLU	15 000 €
	Élaboration du plan communal de sauvegarde	9 816 €
	Diagnostic énergétique du pôle enfance	4 200 €
	Licences logiciels	4 500 €
	Autres	1 000 €
	Sous-total chap. 20	34 516 €
Chap.204	Achat avec Plomelin d'un regarnisseur	6 340 €
	Fonds de concours au SDEF pour les travaux électriques	27 536 €
	Programme Intracting Eclairage public	43 606 €
	Fonds de concours à QBO pour les zones d'activités et l'informatique	14 415 €
	Sous-total chap. 204	91 897 €
Chap.21	Réfection du mur d'enceinte de la chapelle	130 800 €
	Remplacement des chaudières du pôle enfance	129 700 €
	Acquisitions foncières	115 460 €
	Travaux au complexe Salvador Allende (renforcement charpente du hall, contrôle accès)	55 000 €
	Travaux voirie urbaine	55 000 €
	Travaux voirie rurale	45 000 €
	Autres dépenses	50 400 €
	Acquisition d'un véhicule pour restaurant	20 000 €
	Achat d'un chariot élévateur	18 000 €
	Création d'un espace cinéraire et d'un puits du souvenir	15 000 €
	Aménagement de la 4 VP	15 000 €
	Matériel informatique et mobilier scolaire	13 000 €
	Achat d'une autolaveuse pour le complexe Salvador Allende	12 000 €
	Accompagnement pour le projet de terrains de tennis couverts	7 460 €
	Étude pour le passage en leds de l'éclairage du complexe Salvador Allende	5 000 €
	Mobilier urbain	5 000 €
	Signalisation verticale/horizontale	4 000 €
	Achat d'une remorque	4 000 €
	Régénération terrains de football	3 500 €
	Achat d'un groupe électrogène	3 500 €
	Étude pour la restructuration du restaurant	2 200 €
	Sous-total chap. 21	709 020 €
Chap.23	Aménagement du centre bourg	537 489 €
	Végétalisation des cours d'école - 2ème tranche	101 000 €
	Travaux de l'espace sportif et de loisirs du Cosquer	43 634 €
	Extension et rénovation de l'école Antoine de Saint Exupéry	10 877 €
	Études pour la reprise des désordres de l'église Saint Cuffan	5 000 €
	Sous-total chap. 23	698 000 €
	TOTAL GENERAL	1 533 433 €

Les autres dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette pour un montant de 420 000 € et la reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement de l'exercice 2024 pour un montant de 182 562 €.

7. Evolution des annuités d'emprunt

Il n'est pas inscrit d'emprunt au BP 2025.
Comme le montre le graphique ci-dessous, au 31 décembre 2025, l'en-cours de dette sera de 3 693 364 € alors qu'il était de 4 110 602 € en 2024 soit une baisse de 10%.

Graphique 1 - Profil d'extinction de la dette au 31/12



8. Capacité de désendettement

Au regard des éléments financiers précédemment exposés, la capacité prévisionnelle de désendettement de la commune pour 2025 est de 5,3 années (contre 6,21 en 2024).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement en nombre d'années	4,98	5,32	4,16	5,66	4,33	4,36	6,57	6,05	10,44	6,22	8,26	6,21	5,3
Dette par habitant	927	823	728	692	669	569	727	649	655	776	935	955	859

Avec une capacité de désendettement de 5 ans, la commune a un « endettement maîtrisé » au regard du tableau défini par la Cour Régionale des Comptes.

<u>Capacité de désendettement</u> (dettes / épargne brute) Exprimée en nombre d'années	< 3 ans	Endettement faible
	De 3 à 6 ans	Endettement maîtrisé
	De 6 à 9 ans	Endettement élevé
	De 9 à 12 ans	Endettement trop élevé
	> 12 ans	Surendettement avéré

9. Ratios réglementaires

	Pluguffan CFU 2024	Pluguffan BP 2025	Moyenne strate communes de 3500 à 5000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	808,54 €	832,44 €	1 052,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	960,77 €	994,77 €	1 201,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	380,23 €	356,61 €	387,00 €
En-cours de dette/population	940,66 €	858,92 €	710,00 €
DGF/population	77,73 €	49,77 €	156,00 €
